

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Accréditation N° 5-0058  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115224 - 21 - 1</b>		
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA ESPALIE</b> A Sirac 81500 - VEILHES	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
Activité principale : <b>Producteur</b>		
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :  biologique biologique biologique conventionnel en parallèle  conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle  conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle  conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle conventionnel en parallèle	6. Période de validité du : 31/12/2022 31/12/2022 31/12/2022 31/12/2022  31/12/2022 31/12/2022  31/12/2022 31/12/2022  31/12/2022 31/12/2022 31/12/2022 31/12/2022
<i>Productions végétales :</i> Luzerne Luzerne Blé tendre Jachère, gel annuel entrant en rotation :  Blé dur Blé dur :  Blé dur Colza : semence Soja Tournesol Tournesol :  Tournesol		
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : <b>26/03/2021</b>	
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.		
Fait à Marmande Le 07/04/2021 Le Directeur, François LUQUET		



# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

*Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :*

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : <b>AB - 01115224 - 21 - 1</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur : <b>SCEA ESPALIE</b> A Sirac 81500 - VEILHES	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :  QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
Activité principale : <b>Producteur</b>	
4. Catégories de produits/activité :  <i>Productions végétales :</i>  Maïs grain : semence	5. Définis comme :  conventionnel en parallèle
	6. Période de validité du : 26/03/2021 au : 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 26/03/2021

*8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.*

Fait à Marmande  
Le 07/04/2021  
Le Directeur, François LUQUET

